

Arrêté N° 2022- 229

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

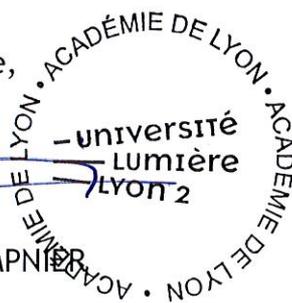
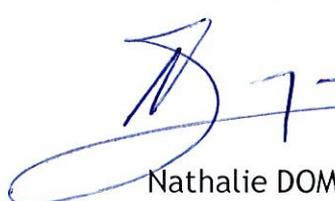
Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au master sciences de l'éducation métiers de l'insertion et formation des adultes est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 20/09/2022

La Présidente,



Nathalie DOMPNIER

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2022 - 2023

Intitulé exact du diplôme :

Master Sciences de l'éducation

Métiers de l'insertion et de la formation des adultes

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Thierry BOUCHETAL	mcf
Enseignant-chercheur Titulaire	Marc GUIGNARD	mcf
Enseignant-chercheur Titulaire	Hélène CROCE SPINELLI	mcf
Professionnel Titulaire	Denis AMBLARD	Coordinateur pôle pédagogie et éducation
Professionnel Titulaire	Luc MERTZWEILLER	Co-fondateur et directeur r&d ERHGO